

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
14 AVRIL 2025**

Nombre de Conseillers : 19 **L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril, le Conseil Municipal**
Présents : 14 **dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire publique, à la Mairie, salle du**
Votants : 17 **Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.**
Date de convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2025

Etaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Benoît COVILLE, Christian DURROTY, Kathy COELHO, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Unai IRIGOYEN.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Benoît COVILLE), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Patrick ALLEGROTTI), Zigor GOIEASKOETXEA (donne pouvoir à Aurélie BELASCAIN).

Secrétaire de séance : Jacqueline Peigneguy

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2025-23 : CONVENTION D'OCCUPATION DU RESERVOIR D'EAU POTABLE PAR LES INSTALLATIONS DE LA SOCIETE HIVORY (OU CELLNEX)

Par délibération n°65 du 15 juin 2024, la Communauté d'Agglomération Pays Basque actait le déclassement du réservoir d'eau potable situé sur la parcelle cadastrée BD N0020. D'un commun accord avec la Communauté d'Agglomération, c'est en date du 1^{er} juin 2025 que la commune recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce patrimoine.

Il s'avère que des équipements de téléphonie bénéficiaient d'une autorisation d'occupation sous forme d'une convention avec l'Agglomération. Il est donc proposé que la commune puisse autoriser cette occupation et selon les mêmes conditions techniques et financières.

Le Conseil Municipal décide à l'**UNANIMITE** de :

- **ARTICLE UNIQUE : ENTERINER** les termes de la convention ci annexée et d'autoriser Madame la Maire à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Arbonne, le 14 avril 2025

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ